



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Mouvement anti-touristes

Question écrite n° 2383

Texte de la question

M. Luc Carvounas attire l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le développement des mouvements d'exaspération contre les touristes dans plusieurs grandes villes européennes. Depuis plusieurs mois déjà, de nombreuses grandes destinations touristiques européennes sont sujettes à des mouvements de rejet des touristes de la part de la population locale. On peut citer Barcelone, Venise, Dubrovnik, Majorque, qui témoignent de plus en plus d'un sentiment qui pourrait être qualifié de « touristophobie ». L'essor des géants de l'économie numérique en matière de réservations d'hébergements bouleverse comme on le sait la vie entière de certains quartiers, voire de certaines villes. Alors que le tourisme en France est la première industrie, mais qu'il faut dans le même temps préserver le vivre-ensemble de la population locale dans les villes touristiques, il semble nécessaire d'anticiper de tels potentiels mouvements « anti-touristes ». Il lui demande donc quelles mesures compte prendre le Gouvernement afin de prévenir de telles situations.

Texte de la réponse

Le tourisme est l'une des plus importantes industries au monde en termes de richesse générée, et l'une de celles qui connaît et connaîtra la plus forte expansion, en lien notamment avec l'élévation moyenne du niveau de vie. En 1950, 25 millions de personnes voyageaient dans le monde. Aujourd'hui, un milliard. En 2030, 2 milliards. Il s'agit d'une opportunité majeure pour le secteur, pour les destinations et bien sûr pour la France. Le tourisme constitue ainsi l'un des fleurons de l'économie française, représentant presque 8 % de notre PIB et 2 millions d'emplois directs et indirects, non-délocalisables. La France, dans un contexte de concurrence internationale forte, demeure la première destination touristique mondiale et devrait atteindre 88 à 89 millions de visiteurs internationaux à la fin de l'année 2017. Face à cette croissance exponentielle du secteur, la stratégie gouvernementale pour le secteur du tourisme intègre plusieurs axes permettant d'éviter aux destinations françaises de connaître des phénomènes similaires à ceux rencontrés par plusieurs villes européennes cet été, notamment : - la diversification de l'offre et des destinations françaises, permettant d'éviter une concentration trop importante des touristes sur une seule partie du territoire. Le dispositif "contrat de destinations", visant à répartir les touristes sur l'ensemble des grandes destinations partout sur le territoire, participe de cette démarche. Plusieurs chantiers sont également en cours de mise en œuvre sur la structuration et la promotion d'offres touristiques thématiques telles que l'écotourisme, l'œnotourisme, le tourisme de montagne en été ou encore le tourisme de savoir-faire (visite d'entreprise) ; - la fluidification du parcours des touristes, afin de permettre un service de transport optimal pour les usagers résidents comme pour les visiteurs nationaux et internationaux. A ce titre la connectivité aérienne directe vers les destinations régionales doit être développée. La réduction du temps d'attente aux frontières et le lancement du chantier du Charles-de-Gaulle Express participent également de cette démarche ; - l'encadrement du développement des nouvelles offres d'hébergement touristique, qui ne doit pas pénaliser les résidents dans leurs accès au logement. La mise en application par décret de la loi pour une République numérique a ainsi constitué l'une des priorités gouvernementales de ce début de mandat. La valorisation de l'apport du secteur touristique restera une priorité du gouvernement afin que chaque concitoyen français soit informé de l'apport de cette industrie pour le

rayonnement international de la France, l'emploi et la création de valeur.

Données clés

Auteur : [M. Luc Carvounas](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Nouvelle Gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2383

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 octobre 2017](#), page 5084

Réponse publiée au JO le : [28 novembre 2017](#), page 5911